

# Honoraires de Syndic de copropriété



En vigueur à partir du 1er janvier 2017

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC <sup>i</sup>
<b>PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL<sup>ii</sup></b> (selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)	
Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 150 €/lot et 230 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 180 €/lot et 250 €/lot
<b>PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT</b> (réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) <b>et dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait.</b>	
Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre <b>84 €/heure</b> et <b>120 €/heure</b> au prorata du temps passé
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre <b>84 €/heure</b> et <b>120 €/heure</b> au prorata du temps passé
<b>MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES</b>	Coût horaire majorés de <b>10 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS PARTICULIERES</b> (travaux autres que maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé
<b>PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS PROPRIETAIRES</b>	
Etat daté	<b>390 €</b>
Mise en demeure	<b>24 €</b>
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

<sup>i</sup> TVA au taux vigueur de 20 % incluse

<sup>ii</sup> Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.

## ANCIEN • NEUF • TRANSACTION • LOCATION • SYNDIC

Agence du Golf : 116 avenue de Paris 78820 JUZIERS • SAS Agence du Golf au capital de 76 224,51 € • Membre de la Chambre FNAIM du Grand Paris. 27 bis avenue de Villiers 75017 Paris • Déclarée à la préfecture de Versailles, sous le numéro 856 • SIREN/SIRET : 380 533 687  
• TVA Intracommunautaire : FR 22 380 533 687